

Conformément à l'article L.1122-13, § 1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer

M

pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu

le 27 mars 2008 à 19 h 30 à la Maison communale, 71 avenue du Castillon à 1450 Chastre.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal de la séance du 25 février 2008 : approbation (vote)
2. Finances : budget 2008 : délai d'approbation : décision du Collège provincial : information.
3. Sécurité : Service 100 : zone de secours unique en Brabant wallon : décision (vote)
4. Cultes : Fabrique d'église de Blanmont : compte 2007 : avis (vote)
5. Urbanisme
 - a) Permis d'urbanisme DE PONTHERE - MALRECHAUFFE : avis (vote)
 - b) Permis d'urbanisme DOMANOY : avis (vote)
6. Plan de Prévention et de Proximité : rapport d'activités 2007 et rapport financier : approbation (vote)
7. Commission de la personne handicapée : règlement d'ordre intérieur : arrêt (vote)
8. Enseignement : ouverture de deux demi-classes : ratification (vote)
9. Ancrage communal : arrêt de la procédure en cours et fixation d'une nouvelle procédure : décision (vote)

HUIS CLOS

10. Personnel enseignant : remplacements et désignations : ratifications (vote)

Le Secrétaire communal,

Y. CHARLIER

Pour le Collège communal,
Par ordonnance



Le Bourgmestre

C. JOSSART